

PROCES VERBAL DU 05 OCTOBRE 2025

Commission restreinte pour contrôle de feuilles de match :

ARCHIMBAUD Anthony, BERNARDO-AFONSO Agnès, AUGER Alain, GAILLARD Rachel, MAZET Yves, LEVADOUX Pierre, DUPARC Gaëlle, ETIENNE Mickaël, BARTHELEMY Cyrille, JARRIGE Didier, NIERMONT Daniel, CHASTAGNIER Jean-Paul

ORDRE DU JOUR

- **Championnat U13 :**
Contrôle des feuilles de match – Journée 1 du 13/09/2025
Contrôle des feuilles de match – Journée 2 du 27/09/2025

RELEVÉ DE DECISIONS

Usant de son droit d'évocation, la Commission des Enfants et des Jeunes a mis en évidence, lors du contrôle des feuilles de match de la 1^{ère} journée et de la 2^{nde} journée du Championnat U13 au sein du District de Football du Puy de Dôme, l'inscription de **joueurs non licenciés** sur lesdites feuilles de match, à la date du match.

➤ **JOURNEE 1 DU 13/09/2025**

La commission donne **Match perdu par pénalité** pour :

D1 – Poule A

- 564515 - AMBERT LIVRADOIS SUD : Joueur n°7 non licencié à la date du match (incomplète au 29/08 – mail au club le 16/09/2025)
Match perdu par pénalité et Amende de 15 € par joueur non licencié soit un total de 15 €

D2 – Poule C

- 508772 – FC RIOM : 3 joueurs non licenciés le jour du match et absence des numéros de licence sur la feuille de match : Joueurs n° 10, 11 et 12 – confirmé par mail du club de Riom du 22/09/2025)
Match perdu par pénalité et Amende de 15€ par joueur non licencié soit un total de 45€

Brassage – Poule 3

- 508949 – US BEAUMONT : 2 joueurs non licenciés (joueur n°8 non identifiable ni par le nom, prénom et numéro de licence indiqué sur feuille de match – Joueur N°9, licence incomplète - mail au club de Beaumont le 21/09/2025)
Match perdu par pénalité et Amende de 15€ par joueurs non licenciés soit un total de 30€

Brassage – Poule 10

- 537754 – US MENETROL : 5 joueurs non licenciés, joueurs n° 1, 5, 6, 8, 9 (entretien téléphonique avec le Président du club de Ménérol le 05/10/2025))
Match perdu par pénalité et Amende de 15 € par joueur non licencié soit un total de 75 €

- **FORFAIT**

La Commission enregistre les forfaits suivants (amende 10 €) :

Brassage – Poule 7

- 582731 – FC CLERMONT METROPOLE

Brassage – Poule 8

- 565247 – CLERMONT ACADEMY

Brassage – Poule 11

- 516330 – AS ROMAGNAT
- 524117 – ROYAT A.S.

➤ **JOURNEE 2 DU 27/09/2025**

La commission donne Match perdu par pénalité pour :

Brassage – Poule 4

- 564880 – F.C. GERZAT : 1 joueur non licencié au jour du match – Joueur n°10.
Match perdu par pénalité et Amende de 15 € par joueur non licencié soit un total de 15 €

Brassage – Poule 8

- 6565247 - CLERMONT ACADEMY : 2 joueurs non licenciés – Joueur n° 4, 5.
Match perdu par pénalité et Amende de 15 € par joueur non licencié soit un total de 30 €

FORFAIT

La Commission enregistre les forfaits suivants (amende 10 €) :

Brassage – Poule 1

- 560477 – BASSIN MINIER U.S.

Brassage – Poule 10

- 537754 – US MENETROL

Brassage – Poule 11

- 516330 – AS ROMAGNAT
- 524117 – ROYAT A.S.

DIVERS

- **FEUILLES DE MATCH**

La Commission relève de nombreux manquements dans le remplissage des feuilles de match ou composition d'équipes :

- **Absence de coordonnées des encadrants d'équipes (Nom, Prénom, Numéro de licence)**
- **Absence des noms des équipes en face de la composition des équipes, voire composition d'une équipe sous le nom d'un autre club**
- **Absence de signature de la feuille de match**
- **Absence de coordonnées des arbitres**
- **Erreur ou inversion dans les numéros de licences**
- **Feuille de match non réglementaire**
- **Non-respect du règlement (3 U11 Maximum)**

La Commission invite les éducateurs à plus de rigueur dans la tenue des feuilles de match (sanctions financières dès la seconde journée).

La Commission demande aux clubs de mettre à jour FOOTCLUB concernant les coordonnées des Responsables d'Ecole de Foot et les coordonnées des référents de catégorie, ainsi que les listings de mise à jour présents sur chaque réunion au District.

Le Président de Commission
ARCHIMBAUD Anthony

La secrétaire de Commission
BERNARDO-AFONSO Agnès